

Réunion du Conseil Municipal du lundi 07 avril 2025 à 19h30

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt quatre mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie d'Elzange, sous la présidence de Monsieur Philippe HANRION, Maire.

Etaient présents : Michel CASMARET - Annick DEMENUS - Serge DOSDA - Philippe HANRION - Nadia HAMAMA - Jean-Paul LAUER - Jean-Jacques MACRELLE - Nadine MACRELLE - Gilbert MONELLE - Myriam TESSARI formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Américo DA SILVA - Yann KNIPPER - Charly LOUIS - Régine MATHOUILLOT - Olivier ZDUN

Secrétaire de séance : Serge DOSDA

Ordre du jour

- (1) (7.2) Taux d'imposition 2025 des 3 taxes directes locales
- (2) (7.5) Subventions de fonctionnement aux associations 2025
- (3) (7.1) REGIE DE TRANSPORT – Budget primitif M43 2025
- (4) (7.1) COMMUNE – Budget primitif M57 2025
- (5) (3.6) Création servitude de passage – rue de Savoie
- (6) (8.8) Travaux forêt communale
- (7) (9.4) Motion DGFIP
- (8) Divers

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2025

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :
– **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025.

06/2025- Taux d'imposition 2025 des 3 taxes directes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des 3 taxes directes locales et de les fixer comme suit pour l'année 2025 :



- ◆ Taxe habitation : 12.03 % (hors résidences principales)
- ◆ Foncier bâti : 31.09 % (16.83 % taux communal et 14.26% taux départemental)
- ◆ Foncier non bâti : 58.97 %

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE – 10 POUR), le Conseil municipal :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux des 3 taxes directes locales pour 2025 et de fixer les taux comme énoncé ci-dessus.
- CHARGE Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

07/2025 – Subventions de fonctionnement aux associations 2025

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les subventions suivantes :

- Amicale Donneurs Sang BH	200.00 €	- Les restaurants du cœur	200.00 €
- Amicale des conseillers	1000.00 €	- Ligue nation contre le cancer	150.00 €
- Amicale SP Koenigsmacker	300.00 €	- Mission Locale	50.00 €
- J.S.P (Jeunes sapeurs-pompiers)	200.00 €	- Secours catholique	100.00 €
- APEI THIONVILLE	650.00 €	- Secours populaire Français	100.00 €
- APOLO J	250.00 €	- V.M.E.H. de Thionville	50.00 €
- ASS VIE LIBRE	50.00 €	- Une rose un espoir	100.00 €
- ASS Sclérose en plaques	150.00 €	- UNC Thionville et Environs	100.00 €
- La croix rouge française	150.00 €	- Téléthon	100.00 €
- La pédiatrie enchantée	150.00 €	- SPA	100.00 €
		- Souvenir Français	100.00 €
		- Chiens Guide de l'Est	100.00 €

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

08/2025 – REGIE DE TRANSPORT – Budget primitif 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du projet du budget primitif de la régie de transport pour 2025 :

Le budget primitif s'élève à :

- ✓ En exploitation (dépenses et recettes équilibrées) : **37 350.00 €**
- ✓ En investissement (dépenses et recettes en suréquilibre) :

Dépenses : 10 000.00 € & Recettes : 55 080.00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE – 10 POUR), le Conseil municipal :

- ACCEPTE les propositions du maire décrites ci-dessus pour le BP de la régie de transports 2025.



09/2025 – COMMUNE – Budget primitif 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du projet du budget primitif de la commune pour 2025 :

Le budget primitif s'élève à :

- En fonctionnement (dépenses et recettes équilibrées) : **601 807,89 €**
- En Investissement (dépenses et recettes équilibrées) : **1 409 821,37 €**

COMMUNE DE ELZANGE - COMMUNE DE ELZANGE - BP - 2025

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II		
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				
REPORTS	VOTE	DEPENSES	RECETTES	
		Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 357 500,00	
REPORTS	VOTE	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	12 000,00	
		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 40 321,37 (si solde positif) 0,00	
= Total de la section d'investissement (2)		1 409 821,37	1 409 821,37	
		DEPENSES	RECETTES	
REPORTS	VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	601 807,89	
		+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	
REPORTS	VOTE	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00 (si excédent) 164 922,89	
		= Total de la section de fonctionnement (3)	601 807,89 601 807,89	
TOTAL DU BUDGET (4)		2 011 629,26	2 011 629,26	

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE – 10 POUR), le Conseil municipal :

- ACCEPTE les propositions du maire décrites ci-dessus pour le BP de la commune 2025.

10/2025 – Crédit servitude de passage – rue de Savoie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'office notarial SCP Jean MAHLER et Emmanuel THIRIET sis 7 allée du Maire Steinmetz 57950 MONTIGNY LES METZ sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de passage à pieds, avec tous véhicules et pour tous réseaux (eau, électricité, téléphone sans que cette énumération soit limitative), tous usages (tréfonds et surface) sur le domaine privé communal parcelle section 4 n°161.

Cette servitude est nécessaire afin de desservir les parcelles section 4 n°165 et 170.

Le propriétaire du fond dominant s'engage à ses frais à assurer l'aménagement et l'entretien de la parcelle section 4 n°161.

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE – 10 POUR), le Conseil municipal :

- AUTORISE la constitution d'une servitude de passage tous usages (trêfonds et surface) sur la parcelle communale du domaine privé de la commune parcelle section 4 n°161 au profit des parcelles section 4 n°165 et 170
- PRECISE que le fond dominant supportera les frais
- AUTORISE le maire à signer l'acte correspondant et tout document y afférent

11/2025 – FORET COMMUNALE – travaux ONF

Monsieur le Maire expose les propositions de l'O.N.F. (Office National de la Forêt) concernant le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune d'Elzange, à savoir :

Travaux sylvicoles :

- Dépressoage et nettoiement manuel localisé de régénération = 3 hectares
⇒ Montant estimé : 3 135.18 € H.T soit 3 448.70 € TTC

Monsieur le Maire précise que les crédits sont prévus au BP 2025

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE – 10 POUR), le Conseil municipal :

- ACCEPTE les propositions de l'O.N.F concernant les travaux de la forêt communale
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document y afférent

12/2025 – DDFIP – Motion pour le maintien du poste du conseiller aux décideurs locaux sur le territoire de l'Arc Mosellan

Le 01^{er} janvier 2021, la fermeture de la trésorerie de Metzervisse a entraîné la suppression d'un service public de proximité. Les élus locaux perdaient un interlocuteur majeur dans le bon fonctionnement des communes, de l'intercommunalité et des syndicats.

Pour compenser cette fermeture, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle (DDFIP) a mis en place un conseiller aux décideurs locaux (CDL), interlocuteur privilégié chargé d'accompagner les collectivités au quotidien. Ce poste de CDL est dédié au périmètre de la CCAM et rattaché au service de gestion comptable (SGC) d'Hayange.

Ses missions sont très importantes car elles relèvent du :

- **Conseil budgétaire et comptable** (conseil à l'élaboration budgétaire, sensibilisation à la maîtrise des risques, information sur les nouveautés...) ;
- **Conseil en matière de dépenses et de recettes** (promotion de la dématérialisation, restitutions du contrôle hiérarchisé de la dépense, conseil en optimisation du recouvrement, rationalisation de l'organisation des régies) ;

- **Conseil financier et fiscal** (réalisation et présentation des analyses financières, recherche de solutions de cofinancement, simulations fiscales ...);
- **Conseil économique et patrimonial** (conseil sur des projets d'investissement, travail sur l'actif des collectivités avec le SGC...);

Dans le cadre du comité de suivi du réseau de proximité de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle (DDFIP), les élus ont été informés des propositions de réorganisation des postes de conseillers aux décideurs locaux au 01/01/2026. Pour le Nord Mosellan, il est proposé la suppression d'un poste existant, en précisant que cette réorganisation découle de la fusion des agglos du Val de Fensch et de Thionville. Le nouveau périmètre d'intervention de notre CDL serait ainsi élargi à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, passant de 26 à 48 communes.

La mise en œuvre de ce projet dégraderait une nouvelle fois la qualité du service que l'Etat apporte aux Collectivités locales.

Pourtant le soutien des services de l'Etat est essentiel pour assurer un bon fonctionnement dans les processus budgétaires et financiers en particulier dans les communes rurales.

Le rôle du CDL a d'ailleurs été essentiel pour résoudre les problèmes importants rencontrés lors de la mise en place de la nouvelle organisation et du rattachement de la CCAM au SGC de Hayange.

Aujourd'hui, l'activité de notre CDL est forte avec 26 communes, la plupart très rurales, sans oublier la CCAM et les syndicats intercommunaux. Une fusion des périmètres d'intervention du CDL avec le territoire de la CCCE ne permettra pas de maintenir la qualité du service que nous attendons, et dont nous avons besoin. Les élus ont d'ailleurs salué le travail de notre CDL lors d'une récente enquête de satisfaction.

Les élus locaux ne comprennent pas cette volonté permanente de l'Etat de supprimer les postes de proximité pourvus par des interlocuteurs connus, qui se déplacent sur le terrain et résolvent les problèmes du quotidien par leurs compétences et leurs connaissances des rouages de l'administration.

Les élus locaux ne comprennent pas non plus les réorganisations permanentes et l'instabilité qui nuisent grandement à l'efficacité et à la compétitivité de notre pays.

Il est d'ailleurs paradoxal de vouloir supprimer des postes de CDL alors qu'un récent rapport sénatorial a souligné que sur les 1200 postes de CDL prévus lors de leur création, moins de 1000 sont effectifs à ce jour. Le même rapport insiste également sur le fait « *qu'il ne faut pas négliger les communes rurales, souvent les moins à même de disposer d'une expertise technique suffisante en interne* ».

Enfin, la date envisagée pour cette suppression est mal choisie, à la veille du renouvellement des Conseils Municipaux où les nouveaux élus auront besoin d'aide et de réactivité pour se former aux règles administratives et comptables.

En résumé, par cette motion, le Conseil municipal demande :

- La stabilité et de la proximité dans l'organisation des services de l'état ;
- Que l'Etat continue à assurer des missions de soutien, en particulier aux communes rurales ;



- Le maintien d'un poste de CDL à temps complet sur le périmètre géographique de la CCAM.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette motion et de l'adresser au Préfet de la Moselle et au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE – 10 POUR), le Conseil municipal :

- ADOpte la présente motion

Liste des délibérations du 07/04/2025 :

- (1) (7.2) Taux d'imposition 2025 des 3 taxes directes locales
- (2) (7.5) Subventions de fonctionnement aux associations 2025
- (3) (7.1) REGIE DE TRANSPORT – Budget primitif M43 2025
- (4) (7.1) COMMUNE – Budget primitif M57 2025
- (5) (3.6) Création servitude de passage – rue de Savoie
- (6) (8.8) Travaux forêt communale
- (7) (9.4) Motion DGFIP
- (8) Divers

INFORMATIONS DIVERSES

- 25/04/2025 inauguration cimetière 11h
- 10/05/2025 nettoyage de la nature 10h
- Visite sénatrice Herzog date reportée
- Chats rue de Savoie – demande intervention SIVU joli bois
- Règlementation brûlages végétaux

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

*Le Maire,
Philippe HANRION*

*Le Secrétaire de séance,
Serge DOSDA*